

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 20 JUIN 2012 à 20 heures**

Date de Convocation	: 12 juin 2012	Nombre de Membres en exercice	: 15
Date d’Affichage	: 12 juin 2012	Nombre de présents	: 13
		Nombre de votants	: 15

L’an deux mil douze, le mercredi vingt juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Françoise ARMANI, Christophe GOSSEAU, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Maurice BOITELLE	par	Jean FLAMANT
Suzanne GERON	par	Guy PERNAUT

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire rend hommage au doyen du village, Monsieur DERISBOURG, qui nous a quittés le 15 juin dernier. Une minute de silence est alors observée par l’assemblée ainsi que par l’assistance.

Il est procédé à l’élection d’un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. Christophe GOSSEAU à l’unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu’il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION de l’ORDRE du JOUR.

Il est proposé d’ajouter au point 10 :

- Ecole : Création d’une Garderie

APPROUVÉ à l’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 mars 2012.
- 2) Mise en non-valeur.
- 3) Programmation CDDL.
- 4) Panneaux de signalisation.
- 5) Modification des statuts de la CCVA.
- 6) Avancement de grade agent communal de Rédacteur Principal à Rédacteur Chef.
- 7) Point sur les coupes de bois.
- 8) Travaux chemin communal.
- 9) Frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque.
- 10) Ecole : Création d’une Garderie.
- 11) Questions Diverses.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2012.

Il est rappelé qu’au point 2, il faut lire « Conseil Municipal du 17 février 2012 » et non du 10 février 2012. Un erratum a été joint au compte rendu du 21 mars 2012.

APPROUVÉ à l’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2) MISE EN NON-VALEUR.

La Trésorerie de Chauny demande à ce que la somme impayée par une famille, qui a depuis quitté Barisis-aux-Bois, concernant les études surveillées soit mise en non-valeur.

Le montant de l'impayé étant de 20.50€, Monsieur le Maire explique que la commune ne peut engager de procédure à leur encontre ce qui serait plus onéreux que la somme due.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) PROGRAMMATION CDDL. (Contrat Départemental de Développement Local)

Monsieur le Maire expose la programmation CDDL sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette puis informe des différentes subventions accordées à la commune de Barisis-aux-Bois à savoir :

Projet	Coût Estimatif	Montant Subvention	Taux
Aménagement Centre Village	157 332 €	23 600 €	15 %
Rénovation Logement Communal Rue du Marais	45 218 €	11 305 €	25 %
Création Trottoirs Rue Eugène Boucher		Pas de Subvention au titre du CDDL	

BONNE NOTE EST PRISE

4) PANNEAUX DE SIGNALISATION.

La Voirie Départementale de Soissons a signalé que certains panneaux directionnels pour le Hameau de Bernagousse sont à créer, notamment en bas de la rue de Bernagousse, au niveau de la rue de la Ville ainsi que sur le plateau en venant de Verneuil-sous-Coucy.

La fabrication de ces 3 panneaux est à la charge de la Commune pour un coût de 417.57 € TTC selon le devis fourni par la Voirie Départementale.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

5) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVA.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la CCVA doit modifier ses statuts concernant notamment :

- la fusion entre la Mission Locale et la Maison de l'Emploi et de la Formation.
- la valorisation de l'environnement.
- l'attractivité touristique.
- la mise en œuvre du Contrat Enfance et Jeunesse avec la caisse d'allocations familiales de l'Aisne.
- la nouvelle dénomination du Centre de Loisirs sans hébergement qui devient Accueils de Loisirs sans Hébergement.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6) AVANCEMENT DE GRADE AGENT COMMUNAL DE RÉDACTEUR PRINCIPAL À RÉDACTEUR CHEF.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Muriel LEPAGE, actuellement rédacteur principal, peut prétendre dans le cadre de son avancement normal de carrière, au grade de rédacteur chef. Il conviendrait donc d'ouvrir un poste de rédacteur chef.

Après discussion, le Conseil Municipal estime que les missions et tâches accomplies actuellement par l'agent en poste en tant que rédacteur principal n'ont pas évolué et ne semblent pas avoir caractère à l'être dans l'avenir. De plus, les membres du Conseil estiment que toute évolution de grade doit aussi correspondre à de nouvelles responsabilités ou missions supplémentaires dévolues à l'agent.

Dans ces conditions, l'ouverture du poste de rédacteur chef de la Commune de Barisis n'est pas justifiée.

Il est à noter que Mme LEPAGE peut solliciter une demande de mutation pour obtenir un poste correspondant au grade auquel elle peut prétendre dans le cadre de son avancement de carrière.

CONTRE la création du POSTE de REDACTEUR CHEF à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS : MM. Jean FLAMANT, Guy PERNAUT + pouvoir de Mme Suzanne GERNON, Mme Anne PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Didier LEMÉE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, MM. Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Mme Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES.

+ 3 ABSTENTIONS : M. François BOBO, pouvoir de M. Maurice BOITELLE, Mme Carine KOWALSKI

7) POINT SUR LES COUPES DE BOIS 2012.

<u>Coupes de bois</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Nombre de coupes	103	98
Nombre de stères	932	906
Montant de la recette	5 592 €	5 436 €

BONNE NOTE EST PRISE.

8) TRAVAUX CHEMIN COMMUNAL.

Monsieur Bruno DEMARLY fait part, dans un courrier adressé à l'ensemble du Conseil Municipal, de ses difficultés à accéder à son terrain au Lieu-Dit Saint-Rémy (direction le Crotoir) vu la largeur du chemin.

Il demande l'autorisation de créer un nouvel accès d'au moins 5 mètres de large, totalement à sa charge, fermé par une barrière.

Il est précisé qu'au regard des plans fournis par Monsieur DEMARLY, la commission des biens communaux ainsi que l'ONF ne voient aucune objection.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

9) FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Il est rappelé que les bénévoles de la bibliothèque municipale sont parfois amenés à effectuer des déplacements (exemple : formation).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir rembourser leurs frais de déplacements.

**POUR à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS
+ 2 ABSTENTIONS : MM. Bernard CORDELETTE et Maurice BOITELLE.**

10) ECOLE : CRÉATION D'UNE GARDERIE.

Monsieur le Maire souhaite vivement la mise en place d'une restauration et d'une garderie au mois de septembre de cette année.

La restauration scolaire relève de la compétence de la CCVA, qui l'a déjà votée à son budget.

Il revient donc à la commune de créer une garderie, qui, comme il est rappelé, permettra d'accueillir les enfants scolarisés à l'école de Barisis-aux-Bois, avant et après la classe.

Il conviendra très prochainement, suivant les informations fournies par le Comité de Réflexions sur l'Avenir de l'Ecole, de fixer le prix de la garderie demandé aux parents ainsi que les horaires d'accueil.

Il est aussi projeté de faire appel à des emplois aidés pour assurer la garde des enfants.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

11) QUESTIONS DIVERSES.

- Assainissement non collectif.

Monsieur le Maire informe qu'il faut une nouvelle enquête publique sous l'égide d'un commissaire enquêteur et que les démarches sont actuellement effectuées afin que cette enquête « obligatoire » soit faite dans le courant du 4^{ème} trimestre 2012, pour une durée d'au moins 3 mois.

Il conviendra de demander des subventions pour réduire le coût de cette enquête.

-Nettoyage du Rû.

Une démarche est en cours auprès de la Direction Départementale des Territoires et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, visant à étudier selon quelles modalités, un nettoyage du Rû pourrait être effectué rapidement dans le cadre de la Loi dite « Grenelle de l'Environnement » et dans le respect du droit des propriétaires.

Ces services étant très sollicités, un rendez-vous sur place ne pourra se faire qu'au mois de septembre de cette année.

-Monsieur Emmanuel FONTAINE demande à ce que les employés techniques puissent suivre des formations sur la manipulation des produits phytosanitaires et avoir des équipements adaptés à ces produits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,
Pouvoir à Jean FLAMANT

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERON,
Pouvoir à Guy PERNAUT

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,